



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7034<sup>e</sup>** séance

Mercredi 18 septembre 2013, à 15 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Quinlan . . . . .	(Australie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Le Fraper du Helen
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M. Maes
	Maroc . . . . .	M. Laassel
	Pakistan . . . . .	M. Ahmad
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Wilson
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungirehe
	Togo . . . . .	M. M'Beou

## Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Onzième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/547)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Sierra Leone

#### **Onzième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2013/547)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Sierra Leone à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite une très chaleureuse bienvenue à S. E. M. Samura M.W. Kamara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Guillermo Rishchynski, Chef de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/547, qui contient le onzième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Je donne maintenant la parole à M. Toyberg-Frandzen.

**M. Toyberg-Frandzen** (*parle en anglais*) : Je tiens, en premier lieu, à remercier le Conseil de me donner l'occasion de présenter le onzième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) (S/2013/547), qui met en exergue les principaux faits nouveaux survenus en Sierra Leone ces six derniers mois, ainsi que les progrès réalisés sur la

voie de l'achèvement du mandat du BINUCSIL et du transfert des tâches restantes à l'équipe de pays des Nations Unies le 31 mars 2014.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, au mois de mars (voir S/PV.6933), la situation en Sierra Leone a beaucoup évolué. L'ONU et les partenaires de développement de la Sierra Leone ont continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie nationale de développement connue sous le nom de « Programme pour la prospérité (2013-2018) ». Cette stratégie jette les bases d'une croissance économique rapide et durable et d'une transformation démocratique en se concentrant sur les principaux secteurs économique, social et de la gouvernance. Le coût total de ce Programme est d'environ 6 milliards de dollars, mais il existe un déficit de financement de 2 milliards de dollars. La communauté internationale devra accroître considérablement son appui pour combler cet important déficit et réaliser les objectifs énoncés par la stratégie, tandis que le pays devra mobiliser des ressources nationales substantielles par le biais d'investissements nationaux et étrangers accrus. Surtout, ce programme exige de tous les Sierra-Léonais une pleine prise en charge, en même temps qu'un engagement total et un travail considérable. Des systèmes robustes et des cadres institutionnels et juridiques qui permettraient d'attirer les investissements étrangers et nationaux, ainsi qu'un sens élevé de la responsabilité sociale au niveau des entreprises, sont également essentiels pour la bonne mise en œuvre du programme du Gouvernement.

Le lancement, le 30 juillet, du processus tant attendu de révision de la Constitution est un autre pas important de ces six derniers mois. Nous nous réjouissons de ce que ce processus soit dirigé et pris en charge par les Sierra-Léonais, comme le démontre amplement la composition de la Commission de révision de la Constitution, fer de lance du processus de révision.

Nous félicitons le Président Koroma du rôle de premier plan qu'il a joué à cet égard et de son engagement en faveur d'un processus de révision constitutionnelle ouvert à tous et transparent. Ce processus de révision représente une occasion historique de renforcer les institutions démocratiques de la Sierra Leone, d'ancrer solidement l'état de droit et les droits de l'homme, afin de permettre un système de gouvernance moderne et plus inclusif, de promouvoir un développement économique équitable et la justice sociale pour tous et, ce faisant, d'aller dans le sens de davantage de cohésion et d'unité au sein de la population sierra-léonaise. Le processus

de révision a été financé par des contributions du Gouvernement sierra-léonais, de l'Union européenne, du Département du développement international du Royaume-Uni et de l'Organisation des Nations Unies.

Avec le concours de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, la Sierra Leone a fait au cours des 10 dernières années des progrès notables dans la consolidation d'une paix conquise de haute lutte comme dans sa transformation démocratique. La préservation de ces acquis et la réalisation des objectifs ambitieux de développement du pays exigeraient cependant des efforts soutenus et l'engagement de renforcer les institutions démocratiques du pays et les moyens dont elles disposent, ainsi que de promouvoir l'état de droit et la gouvernance démocratique. À cet égard, il convient de continuer à accorder une attention prioritaire, entre autres choses, à la lutte contre la corruption, au professionnalisme et à l'indépendance des secteurs de la sécurité et de la justice et au renforcement des capacités des institutions nationales, y compris le Parlement, afin qu'ils puissent jouer efficacement leur rôle.

Nous saluons l'engagement politique du Gouvernement en faveur de la lutte contre la corruption, en particulier la politique de tolérance zéro du Président Koroma. Dans le même ordre d'idées, nous tenons à souligner qu'il importe de continuer à appuyer les efforts de la Commission de lutte contre la corruption afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

Les partis politiques sierra-léonais, en particulier le parti au pouvoir, All People's Congress, et le principal parti d'opposition, le Sierra Leone People's Party, ont un rôle important à jouer pour préserver et consolider la démocratie multipartite et le pluralisme politique dans le pays. À cette fin, il leur incombe de régler, par le dialogue et la coopération, tous les conflits au sein des partis et entre eux, en faisant primer l'intérêt du pays sur toutes les autres considérations.

Comme l'a demandé le Conseil, le BINUCSIL a mis la dernière main à un plan de transition et de sortie, qu'il met maintenant en œuvre en vue du retrait total de la mission d'ici le 31 mars 2014. Ce plan vise à la fois l'exécution des tâches restantes du mandat confié à la mission tel que défini dans la résolution 2097 (2013) et le transfert des tâches résiduelles à l'équipe de pays des Nations Unies. À cet égard, suite à des consultations avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, nous avons mis la dernière main à des descriptifs de programme couvrant les principales

activités à mener dans les trois domaines prioritaires que sont la révision de la Constitution, la réforme du secteur de la sécurité et la prévention des conflits. Ces activités seront exécutées au cours des deux à quatre prochaines années, à partir de financements obtenus de sources bilatérales, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds pour la consolidation de la paix.

La réduction des effectifs et la fermeture des différentes composantes et bureaux locaux du BINUCSIL se déroulent également comme prévu. Comme l'indique le rapport dont le Conseil est saisi, l'unité d'aviation de la mission et la Section des institutions démocratiques ont été fermées. La Section des droits de l'homme achèvera ses travaux d'ici à la fin de décembre 2013, et les activités des Nations Unies ayant trait aux droits de l'homme seront transférées au Bureau du Coordonnateur résident. Les autres composantes de la mission, à savoir la Section des questions politiques et de la consolidation de la paix et la Police des Nations Unies, poursuivront leurs activités avec des effectifs réduits jusqu'à la fin de la mission.

En ce qui concerne les bureaux locaux du BINUCSIL, le bureau régional de la province de l'Est a été fermé en avril et les trois autres bureaux seront soit fermés, soit transférés à l'équipe de pays des Nations Unies d'ici à la fin du mois de décembre. Compte tenu de l'importance que continue de revêtir le travail des Nations Unies sur le terrain, je trouve encourageant l'intérêt manifesté par certains organismes des Nations Unies pour une reprise des locaux du BINUCSIL et un maintien d'une présence dans les différentes régions de la Sierra Leone. Toutefois, l'importance de la présence de ces organismes sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires.

Avant toute chose, tout comme le BINUCSIL avance dans la mise en œuvre de son plan de transition et de réduction des effectifs, l'équipe de pays des Nations Unies a également intensifié ses efforts en vue d'achever l'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2020. Ce plan-cadre se substituera à la stratégie conjointe BINUCSIL/équipe de pays des Nations Unies, soit la « Vision commune des Nations Unies », et servira de stratégie des Nations Unies à l'appui du Programme pour la prospérité du Gouvernement.

La mise en œuvre de la stratégie de transition et de sortie du BINUCSIL suit son cours normal, et tout est prêt pour que nous effectuions le retrait total

le 31 mars 2014. Dans le même temps, la Sierra Leone a engagé des projets d'envergure : le programme de développement du pays – le Programme pour la prospérité – et un exercice de révision constitutionnelle. Il s'agit là d'ambitieux entreprises, mais qui sont essentielles pour le développement économique et la transformation démocratique de la Sierra Leone, ainsi que pour s'attaquer aux causes profondes du conflit recensées dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation de Sierra Leone.

Les attentes sont déjà très élevées. Honorer ces attentes et édifier un pays prospère, démocratique et pacifique ne sont pas des responsabilités qui incombent uniquement au Gouvernement ou à un groupe particulier, mais des responsabilités communes à tous les Sierra-Léonais, y compris les partis politiques, la société civile, les chefs traditionnels et d'autres. Par conséquent, j'appelle tous les Sierra-Léonais à mettre de côté leurs divergences politiques et leurs intérêts particuliers et à œuvrer de concert dans un esprit d'unité nationale afin de promouvoir le programme de développement et de démocratisation de leur pays.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le peuple et le Gouvernement sierra-léonais, en particulier le Président Ernest Bai Koroma, de leur appui constant au travail de l'ONU, y compris à la mise en œuvre du plan de transition du BINUCSIL, de façon harmonieuse et dans les délais. Je tiens également à remercier le Conseil de sécurité de l'intérêt constant qu'il témoigne à la Sierra Leone et à nos activités dans le pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Toyberg-Frandzen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Rishchynski.

**M. Rishchynski** (*parle en anglais*) : Je voudrais transmettre les remerciements de tous les membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix pour cette occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité afin de l'informer de la situation en Sierra Leone.

(*l'orateur poursuit en français*)

En ma qualité de Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, je suis très heureux de faire le point sur la situation à l'intention du Conseil de sécurité. Dans cette intervention, j'aimerais me concentrer sur trois

questions, en l'occurrence le retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et la transition vers une équipe de pays des Nations Unies; le Programme pour la prospérité de la Sierra Leone, ainsi que l'avenir de l'engagement de la Commission de consolidation de la paix.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Comme l'a souligné le Représentant exécutif du Secrétaire général, le BINUCSIL devrait être en mesure de quitter la Sierra Leone en mars 2014. Le processus de transition des Nations Unies est bien engagé, d'autant qu'un plan clairement défini a été mis en place pour permettre au BINUCSIL de confier progressivement des responsabilités essentielles à des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Même si la Sierra Leone a réalisé des progrès importants au cours des dernières années, certaines difficultés persistent. Dans leur planification, les Nations Unies tiennent compte de ces besoins, notamment en continuant d'investir dans la prévention des conflits, la réforme du secteur de la sécurité et les droits de l'homme, selon qu'il convient. À condition d'être efficace et inclusive, la prochaine révision constitutionnelle pourrait aussi avoir un effet transformateur, tout particulièrement si elle favorise l'égalité entre les femmes et les hommes et jette de nouvelles bases pour remédier à la politique du « gagnant remporte tout » de la Sierra Leone.

Il faudra continuer de prêter attention à ces enjeux et d'apporter notre soutien en conséquence. Or, je note avec satisfaction que la réponse apportée à ce jour par les partenaires internationaux des Nations Unies et de la Sierra Leone a été extrêmement positive. Des ressources financières ont été mises à disposition, ou devraient l'être, afin de faire face à la majorité des coûts liés à chacun de ces domaines cruciaux de la transition. Je crois également comprendre que le Fonds pour la consolidation de la paix est prêt à combler certains des besoins restants par l'intermédiaire de son mécanisme de financement des interventions rapides.

Tel que je l'ai souligné dans mon intervention précédente (voir S/PV.6933), la Commission de consolidation de la paix est prête à apporter son aide afin de mobiliser des ressources supplémentaires, selon qu'il conviendra.

(*l'orateur poursuit en français*)

En juillet 2013, le Gouvernement sierra-léonais a lancé officiellement son Programme pour la prospérité.

Cette stratégie présente une orientation visant à favoriser un développement socioéconomique fondé sur une gestion efficace des ressources naturelles, ainsi que sur une croissance dont le secteur privé serait le principal moteur. Le Programme renferme également plusieurs éléments ayant trait à la consolidation de la paix. Par exemple, le septième pilier, consacré à la réforme de la gouvernance et de la fonction publique, énonce des engagements visant à renforcer la lutte contre la corruption, à protéger et à promouvoir les droits de la personne, à améliorer l'accès à la justice, à poursuivre la réforme des principales institutions du secteur de la sécurité, et à renforcer les capacités du secteur public. Le huitième pilier propose une série d'initiatives importantes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, améliorer l'autonomisation économique et accroître la participation aux prises de décisions politiques. De plus, plusieurs autres piliers consacrés au développement socioéconomique mentionnent la nécessité de s'attaquer au chômage chez les jeunes. Étant donné ces thèmes d'intérêt, la Commission de consolidation de la paix a l'intention de tenir une réunion de haut niveau au cours des prochains mois afin de discuter du Programme, ainsi que pour le promouvoir et mieux le faire connaître.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Dans sa résolution 2097 (2013), le Conseil de sécurité a demandé à la Commission de consolidation de la paix de revoir les modalités de sa coopération avec la Sierra Leone « en vue de réduire ses activités ». Les discussions sur la forme que prendra ce processus, le premier du genre, ont commencé au sein de la formation Sierra Leone. Il est prévu de procéder à un premier examen du processus de consolidation de la paix mené dans ce pays un peu plus tard cette année. Ce sera l'occasion d'examiner les progrès réalisés à ce jour, d'évaluer les difficultés qui restent à surmonter et de dégager les domaines où une aide supplémentaire pourrait s'avérer nécessaire. Les conclusions de cet examen aideront à l'organisation d'une mission technique en Sierra Leone, plus tard au cours de l'automne, afin de commencer à arrêter les paramètres du processus de transition de la Commission même. Nous prévoyons d'effectuer une visite dans ce pays au début de 2014. Cette visite fournira une excellente occasion de discuter des progrès de la transition des Nations Unies et de la mise en œuvre du Programme pour la prospérité. Elle permettra aussi de régler les derniers détails de l'entente avec le Gouvernement sierra-léonais sur la nature et la durée de l'aide apportée par la Commission. Cette analyse et ces

efforts de planification serviront à élaborer une stratégie de transition pour la Commission de consolidation de la paix, au sujet de laquelle nous entendons consulter le Conseil de sécurité au début de 2014.

Enfin, je voudrais conclure en insistant sur deux points. Premièrement, les transitions représentent des moments charnières pendant les processus de consolidation de la paix après un conflit. Elles peuvent soit jeter les bases d'un progrès durable, soit créer de nouvelles difficultés. À ce titre, il convient de féliciter tout particulièrement le Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Jens Toyberg-Frandzen, ainsi que l'équipe de pays et le système des Nations Unies d'être parvenus jusqu'ici à encadrer judicieusement ce processus.

Deuxièmement, à un moment où le Conseil de sécurité est confronté à des enjeux importants, la Sierra Leone nous rappelle ce qu'il est possible d'accomplir. Toutefois, il ne faut pas oublier que la consolidation de la paix s'inscrit sur le long terme. C'est pourquoi le retrait du BINUCSIL devrait être considéré comme une transformation du soutien international, et non pas comme son aboutissement. Il est absolument essentiel que la communauté internationale continue de s'intéresser à la Sierra Leone et de consacrer les ressources nécessaires pour que les progrès déjà remarquables réalisés par les Sierra-Léonais se poursuivent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rishchynski de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone.

**M. Kamara** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je vous remercie d'offrir à ma délégation l'occasion de participer à la présente séance d'information consacrée à sur la situation en Sierra Leone

Je souhaite tout d'abord, au nom de S. E. le Président Ernest Bai Koroma ainsi que du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, exprimer notre profonde gratitude pour l'appui et l'intérêt que continuent de nous manifester le Conseil de sécurité, l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et nos partenaires internationaux en concourant à la consolidation de la paix et de la sécurité en Sierra

Leone, et en soutenant nos efforts de développement politique et économique.

En particulier, je tiens à exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général pour son onzième rapport (S/2013/547) sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2013, qui a été présenté avec brio par le Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Jens Toyberg-Frandzen. Nous prenons note avec une profonde satisfaction de sa présentation instructive, axée fondamentalement sur le processus de révision constitutionnelle qui a débuté récemment, sur le lancement du Programme pour la prospérité et l'appui à sa mise en œuvre, sur le retrait du BINUCSIL et la feuille de route pour la transition, et sur les questions relatives aux progrès réalisés en matière d'instauration et de consolidation de la paix en Sierra Leone. Nous apprécions l'excellente manière avec laquelle le BINUCSIL continue de collaborer et de coopérer avec le Gouvernement et le peuple sierra-léonais dans l'exécution de son mandat, alors même qu'il a entamé son retrait progressif. Tout semble indiquer jusqu'ici qu'il s'agit d'un processus orchestré avec soin.

Nous exprimons également notre gratitude aux membres de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix par le truchement de son Président, l'Ambassadeur Guillermo Rishchynski, du Canada, pour l'engagement sans relâche et le ferme appui dont la configuration continue de faire montre dans la quête de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Sierra Leone. Nous notons avec un intérêt particulier ses remarques perspicaces sur le retrait du BINUCSIL et le transfert de ses responsabilités à une équipe de pays des Nations Unies, sur le Programme pour la prospérité lancé par mon gouvernement, et sur le rôle futur de la Commission de consolidation de la paix dans le pays. Nous partageons son point de vue quant aux détails du plan de réduction de la présence de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone, et saluons l'appui qu'il témoigne à l'égard de nos efforts pour en faire un pays plus solide.

Compte tenu de l'amélioration de la situation de la sécurité dans le pays, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2097 (2013) pour préparer le retrait du BINUCSIL. Le Gouvernement accepte et appuie le retrait du BINUCSIL, tout comme l'examen de la coopération de la Commission de consolidation de la

paix avec le pays, étant donné que les conditions de sécurité se sont nettement améliorées dans le pays.

Les progrès que nous avons réalisés collectivement pour améliorer la paix, la sécurité et la stabilité servent de tremplin à la mise en œuvre du Programme pour la prospérité – feuille de route qui permettrait à la Sierra Leone de passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire ayant aussi le statut de donateur dans les 25 à 50 prochaines années. Lors du lancement du Programme pour la prospérité, le 12 juillet, le Président Ernest Bai Koroma a appelé tous les Sierra-Léonais et les partenaires de développement à mobiliser toutes les ressources nécessaires en faveur de ce cadre de développement très ambitieux. Le Programme pour la prospérité intègre le lien entre développement, paix, sécurité et stabilité. Pour nous, il s'agit d'une voie progressive vers l'édification d'un avenir durable pour la Sierra Leone, après le Programme pour le changement qui s'est achevé l'année dernière.

Ce cadre de développement, qui constitue la troisième stratégie pour la réduction de la pauvreté de la Sierra Leone, repose sur huit piliers, contre quatre pour le Programme pour le changement. Ce sont : diversification économique aux fins d'une croissance écologique partagée; meilleure gestion de nos ressources naturelles; accélération des progrès en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs au développement humain; amélioration de la compétitivité internationale du pays; stratégie plus ciblée pour l'emploi et le travail; protection sociale; renforcement de la réforme de la gouvernance et du secteur public; et problématique hommes-femmes.

Fondé sur notre expérience dans la mise en œuvre du Programme pour le changement, y compris des enseignements tirés de l'expérience et des défis qui subsistent, le Programme pour la prospérité s'étend à tous les domaines et tient compte des aspects de la consolidation de la paix, ainsi que des programmes de son prédécesseur, le Programme pour le changement, qu'il reste encore à mettre en œuvre. Il correspond également au principe « une vision unique, un plan unique » du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles défini dans le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement.

Il est encourageant d'observer que la dernière évaluation du degré de fragilité de la Sierra Leone fait apparaître une réduction du niveau général de la pauvreté, tombé de 66,4 % en 2003 à 52,9 % en 2011. Il ressort en outre des estimations préliminaires du Fonds monétaire

international que l'économie de la Sierra Leone est en voie d'atteindre la croissance projetée de 13,3 %, les résultats continuant de s'améliorer dans les secteurs des mines, de l'agriculture, du bâtiment, de la manufacture et des services. Les résultats macroéconomiques stables enregistrés au cours du premier semestre de 2013 ont encouragé cette tendance. Cette amélioration devrait nous motiver et nous encourager, au sein de notre pays, comme de nos partenaires, à faire plus, en investissant dans le Programme pour la prospérité. Le pays achève actuellement un nouveau programme avec le Fonds monétaire international qui correspond aux objectifs déclarés du Programme pour la prospérité.

La Sierra Leone reste fermement attachée à la lutte contre la corruption, la pauvreté, le commerce et le transfert illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, qui font actuellement des ravages dans notre sous-région.

Nous continuons d'obtenir de très bons résultats en ce qui concerne la défense des droits de l'homme. Nous avons fait des progrès considérables dans la création de conditions de stabilité et de sécurité permettant à l'investissement de générer des richesses et des débouchés pour nos jeunes. Tout un éventail d'initiatives a été pris pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et offrir de plus larges perspectives en matière de renforcement du rôle des femmes et de leur visibilité dans la prise de décisions.

Les efforts portant sur l'autonomisation des jeunes et la lutte contre le chômage demeurent au cœur du Programme pour la prospérité. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles la création d'un corps national de volontaires, l'engagement de jeunes dans le secteur agricole et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'administration du travail. Le Gouvernement négocie également avec des partenaires internationaux en vue de mettre en place un village de jeunes consacré à la formation professionnelle, afin de préparer les jeunes à l'emploi dans le secteur privé.

Nous progressons régulièrement dans le renforcement des mécanismes de coordination entre le Ministère de la jeunesse, qui vient d'être créé, et la Commission nationale de la jeunesse. Nous accueillons favorablement l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies à cet égard.

Nous comptons toujours sur la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et sur tous les partenaires pour la mise en œuvre du Programme pour la prospérité, s'agissant en particulier des aspects relatifs à la consolidation de la paix, y compris la stratégie régionale de consolidation de la paix, de l'examen de sa collaboration et de la réduction progressive de sa présence. À cet égard, nous applaudissons au très bon travail et à la participation de la Commission de consolidation de la paix et de nos partenaires de développement. J'aimerais exhorter tous les membres à continuer d'appuyer notre processus de développement par la voie de financements à taux préférentiels, de la promotion de l'investissement étranger, et de l'appui à nos grandes institutions dans les domaines de l'éducation et de la gouvernance, notamment par le développement du marché de l'emploi et des débouchés économiques offerts aux jeunes.

Le 30 juillet, le Président Ernest Bai Koroma a inauguré la Commission de révision de la Constitution destinée à superviser le processus de révision de la Constitution de 1991. La Commission est largement représentative, puisque composée de membres représentant tous les partis politiques enregistrés, la société civile et des institutions démocratiques comme la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone, la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques, ainsi que la Commission nationale de la jeunesse, le Conseil national des chefs suprêmes, l'Union nationale des étudiants, l'Association du barreau sierra-léonais et l'Association des journalistes sierra-léonais.

L'objectif de ce processus, comme l'a souligné S. E. le Président Koroma dans son discours d'inauguration, est que la Constitution ait une dimension humaine et soit facile à comprendre et à appliquer, qu'elle s'adresse à tous sans exclusion et reflète, comme le pays, le principe d'unité dans la diversité. Ce processus est également censé faire fond sur les enseignements tirés de l'histoire constitutionnelle du pays afin de refléter le renouveau et le dynamisme du pays ainsi que les meilleures pratiques internationales en matière de constitutionnalisme.

La Commission a entamé partout dans le pays des consultations publiques, utilisant des outils de promotion de vaste portée pour assurer la participation du plus grand nombre possible de Sierra-Léonais à ce processus, à l'issue duquel la Commission présentera ses recommandations au Gouvernement qui les

soumettra à l'approbation du Parlement. Un référendum national suivra. L'Organisation des Nations Unies et nos partenaires internationaux ont accepté d'apporter un soutien technique et financier à ce processus.

Sur le plan de la sécurité intérieure, six membres des Forces armées de la République de Sierra Leone font actuellement l'objet d'une enquête au motif qu'ils auraient tenu une réunion secrète illégale dans la caserne de Tekoh, près de la ville de Makeni, dans la province du Nord. Les conclusions de cette enquête seront rendus publics une fois qu'elle sera achevée. Cependant, la situation générale en matière de sécurité demeure bien maîtrisée.

Le programme de réforme du secteur de la sécurité, qui vise à fournir une formation continue à nos forces armées et à renforcer les capacités institutionnelles de notre appareil de sécurité, a considérablement avancé. Le BINUCSIL fournit un appui technique aux fins de la création de la commission indépendante d'examen des plaintes contre la police, question qui sera bientôt soumise à l'approbation du Parlement.

Nous avons également réglé de façon satisfaisante, par les voies diplomatiques, le différend frontalier qui

nous opposait de longue date à la République sœur de Guinée au sujet de Yenga.

Pour terminer, je tiens à saluer le Représentant exécutif du Secrétaire général, M. Jens Anders Toyberg-Frandzen, ainsi que le personnel du BINUCSIL, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix et les autres partenaires internationaux et régionaux, qui travaillent en coopération avec le Gouvernement sierra-léonais à l'appui de nos efforts de consolidation de la paix et de la sécurité dans le pays ainsi que de nos objectifs de développement. Nous sommes prêts à poursuivre notre coopération avec le BINUCSIL, la Commission de consolidation de la paix et nos partenaires internationaux afin d'assurer une transition harmonieuse vers un système reposant sur un coordonnateur résident des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 45.*